

Un évêque et son diocèse. L'information romaine d'Hugues Regnault de Bellescize, évêque de Saint-Brieuc (1774)

Le journal de Claude Bordeaux, publié par Bruno Isbled en 1992¹, évoque plusieurs périodes interépiscopales rennaises², qu'elles s'ouvrent par le décès ou le transfert d'un évêque, ou s'achèvent par l'entrée spectaculaire d'un autre dans sa ville. Événements marquants dans la vie des habitants des cités épiscopales car peu fréquents, ils ne disent cependant rien de la procédure complexe et parfois longue qui conduit vers un trône épiscopal depuis le concordat de Bologne. Inscrit sur la feuille des bénéfices, « le candidat agréé reçoit, d'abord, son brevet de nomination des mains du roi³ », puis obtient, dans un second temps, l'investiture canonique du pape. Entre-temps, il doit se présenter à Paris chez le nonce pour établir, devant notaire, l'information romaine⁴. L'examen de ce dossier permettra au souverain pontife de fulminer les bulles ordonnant le sacre, puis la prise de possession du nouvel évêque.

À ce titre, ce n'est pas à Rennes, mais à Saint-Brieuc que nous conduit un beau document conservé aux Archives nationales : l'information romaine d'Hugues François Regnault de Bellescize rédigée fin décembre 1774 par Jean-Pierre Dosne, notaire au Châtelet⁵. Conformément à une norme bien établie⁶, ce document comprend plusieurs

1. ISBLED, Bruno, *Moi, Claude Bordeaux... Journal d'un bourgeois de Rennes au 17^e siècle*, Rennes, Apogée, 1992, 256 p.

2. Sur ces périodes clés, je me permets de renvoyer à CHARLES, Olivier, « *Sede vacante*. Les périodes interépiscopales dans les diocèses de Tréguier, Saint-Brieuc et Saint-Malo aux XVII^e et XVIII^e siècles », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 123, 2016, p. 93-132.

3. PLONGERON, Bernard, *La vie quotidienne du clergé français au XVIII^e siècle*, Paris, Hachette, 1974, p. 96.

4. PÉRONNET, Michel, « Évêque », dans Lucien BÉLY, (dir.), *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, Paris, Presses universitaires de France, 1996, p. 524.

5. Arch. nat., MC/ET/LXXXII/532, information romaine pour l'évêché de Saint-Brieuc pour M. de Regnault de Bellescize, 29 décembre 1774, 14 p.

6. Depuis la constitution *Unus apostolicæ* de Grégoire XIV en 1591, complétée par une constitution d'Urbain VIII en 1627.

parties. Il commence par les réponses du futur évêque à treize questions sur son état civil et sa carrière, corroborées par les témoignages de deux évêques : en l'occurrence, ceux de Bazas, Jean-Baptiste Amédée de Saint-Sauveur⁷, et de Troyes, Claude Mathias Joseph de Barral⁸, qui semblent d'ailleurs le connaître de longue date⁹. Il se poursuit par les réponses de deux témoins – Laurent du Colombier, vicaire général de Troyes¹⁰, et Étienne Mourette, chanoine et chantre de la cathédrale d'Agde¹¹ – à des questions sur l'état du diocèse. Il s'achève par la signature de la profession de foi imposée par le concile de Trente. Consignés en présence du nonce apostolique auprès de Louis XVI, Joseph Auria de Pamphily¹², ces rapports livrent des présentations du nouvel évêque, du clergé de sa cathédrale ainsi que de sa ville et de son diocèse, qui, à défaut d'être originales, n'en sont pour autant pas dénuées d'intérêt.

L'évêque...

Hugues François Regnault de Bellescize est nommé, le 8 décembre 1774, après la démission de Jules Basile Ferron de La Ferronnays¹³ qui vient de rejoindre Bayonne¹⁴. Les données biographiques concernant « la qualité de la personnalité à pourvoir » ne

7. Jean-Baptiste Amédée de Grégoire de Saint-Sauveur, né dans le diocèse de Mende le 14 juin 1709, est sacré le 16 octobre 1746. Il est ancien aumônier du roi, prévôt et vicaire général de Mende (DUCHESNE, Henri-Gabriel, *La France ecclésiastique pour l'année 1778*, Paris, chez l'auteur, 1778, p. 62).

8. Né à Grenoble le 6 septembre 1721, ancien aumônier du roi, Barral est sacré le 29 mars 1761 (DUCHESNE, Henri-Gabriel, *La France ecclésiastique...*, *op. cit.*, p. 223).

9. Le premier fait état de conversations avec Regnault de Bellescize « lorsqu'il habitait avec lui » ; le second précise que « la dite personnalité qui doit être promue est parfaitement connue de lui lorsqu'il parlait fréquemment avec lui ». À quelle occasion ? On sait simplement que Barral est « ancien vicaire général d'Embrun »... comme le sera Regnault de Bellescize.

10. Laurent Choson du Colombier, prêtre né à Grenoble en 1741, est grand archidiacre de la cathédrale de Troyes et vicaire général du diocèse de Troyes depuis 1768 (PRÉVOST, Arthur, *Répertoire biographique du clergé du diocèse de Troyes à l'époque de la Révolution*, Troyes, 1908, p. 69 ; DUCHESNE, Henri-Gabriel, *La France ecclésiastique pour l'année 1768*, Paris, Desprez, 1768, p. 80 le mentionne également comme chanoine de la cathédrale de Troyes). Lors de la rédaction du document, il réside faubourg Saint-Germain à Paris dans la paroisse Saint-Sulpice.

11. Prêtre du diocèse de Paris, il est âgé de 53 ans en 1774 et réside paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois lors de sa comparution chez le nonce.

12. Alors que le trône pontifical est vacant depuis le décès de Clément XIV en septembre 1774. Pamphily est nonce de 1774 à 1785 (KARTTUNEN, Liisi, *Les nonciatures apostoliques permanentes de 1650 à 1800*, Genève, Chaulmontet, 1912, liste des nonces), archevêque de Seleucia (en Irak actuel), « chevalier de l'Ordre de la grande croix du roi catholique Charles III » d'Espagne et « chevalier de Jérusalem » (Hospitalier).

13. Question 12 relative au diocèse.

14. Sacré à Paris le 8 avril 1770, Ferron de La Ferronnays occupe le siège de Saint-Brieuc jusqu'au 8 décembre 1774 (GUIMART, Charles, *Histoire des évêques de Saint-Brieuc*, Saint-Brieuc, Prud'homme, 1852, p. 150-151).

surprennent pas. Âgé de 43 ans (question 4), il est né dans le diocèse de Lyon (question 2), « d'un mariage légitime et de parents très bien connus et vraiment catholiques » (question 3)¹⁵. Sa carrière l'a préparé aux plus hautes fonctions dans l'Église de France. Prêtre depuis seize ans (question 5), « depuis plusieurs années licencié dans les deux droits » (question 10), il est « vicaire général du diocèse d'Embrun depuis sept ans » (question 11)¹⁶. Enfin, c'est une personnalité exemplaire, aux valeurs morales au-dessus de tout soupçon que le pape s'apprête à promouvoir. Non seulement il est « pieux dans la réception des sacrements, toujours fidèle au saint office divin » (question 6), mais il est « ennemi des amitiés nouvelles¹⁷ » (question 7) et « a toujours été un bon exemple pour tous et rien en lui ne peut faire obstacle pour être promu à la dignité pour laquelle il a été nommé » (question 12). Par conséquent, « il est le plus digne pour ce qui est de la direction de l'église de Saint-Brieuc » (question 13).

L'information romaine légitime naturellement le nouvel évêque au sein d'une longue chaîne en le rattachant aux saints du diocèse puisque les deux témoins insistent sur les reliques de saint Brieuc et saint Guillaume¹⁸ conservées dans la cathédrale¹⁹. Son profil ne dépare pas : tous ses prédécesseurs des ^{xvii}e et ^{xviii}e siècles sont nobles et seuls trois sont Bretons²⁰. En définitive, Regnault de Bellescize est un bel archétype de l'épiscopale tel que l'a défini Michel Péronnet²¹ : une abbaye, une dignité capitulaire, un vicariat général, des grades universitaires, des fonctions dans plusieurs diocèses – Lyon, Beauvais, Vienne, Embrun –, il est armé pour accéder aux plus hautes charges. Son dossier instruit par la commission consistoriale à Rome, la

15. Son acte de baptême en date du 12 août 1732 indique qu'il est né le 6 mai à Chasselay – certainement au château familial de Bellescize – à une vingtaine de kilomètres au nord de Lyon. Il est le fils de « Luc, marquis de Regnault-Alleman, chevalier seigneur de Bellescize, La Thibaudière, etc. », aide de camp général des armées de France et d'Espagne, capitaine des gardes de la reine Marie-Casimir de Pologne, et de Jeanne de Grolée de La Forcatière (Arch. dép. Rhône, état-civil en ligne, Chasselay, BMS, 1732, vue 6/11).

16. Aucun des deux témoins ne précise que Regnault a été membre de deux chapitres – les collégiales de Saint-Chef dans le diocèse de Vienne et Saint-Pierre de Vienne – et abbé commendataire de l'abbaye prémontrée de Ressons dans le diocèse de Beauvais (Arch. historiques du diocèse de Saint-Brieuc – notes de Pierre de Bellescize, fonds Regnault de Bellescize).

17. Allusion au jansénisme, au richérisme ?

18. Brieuc est, selon la tradition, le saint fondateur de la ville et son premier évêque... alors que, nous dit Bernard Merdrignac (n. 52) « la constitution en diocèse territorial de l'évêché de Saint-Brieuc n'est pas antérieure aux dernières décennies du ^xe siècle » (dans CHARLES, Olivier (dir.), *Christophe-Michel Ruffelet, Les Annales briochines (1771). Saint-Brieuc : histoire d'une ville et d'un diocèse*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013, p. 219). Guillaume Pinchon est, quant à lui, évêque de Saint-Brieuc de 1220 à 1234.

19. Question 7 relative au diocèse.

20. CHARLES, Olivier (dir.), *Christophe-Michel Ruffelet...*, op. cit., catalogue des évêques, p. 485-497.

21. PÉRONNET, Michel, *Les évêques de l'ancienne France*, Paris, Champion, 1977, t. 1, p. 130.

procédure suit son cours²² : les bulles romaines sont signées le 29 mai et son sacre a lieu le 25 juin à Issy. Le 1^{er} juillet 1775, le chanoine René de La Villéon prend possession de l'évêché en son nom. Enfin, le 16 décembre – soit plus d'un an après le début de la procédure –, Regnault entre à Saint-Brieuc, prend possession de son siège et découvre le personnel de la cathédrale Saint-Étienne.

Figure 1 – Portrait de Hugues Regnault de Bellescize, évêque de Saint-Brieuc de 1775 à 1790²³ (Manoir des Châtelets, Ploufragan, © Samuel Gicquel)



... Le clergé de sa cathédrale...

La quatrième question posée aux témoins garants de la description du diocèse porte sur le personnel de la cathédrale. Tous deux évoquent six dignitaires, énumérés selon l'ordre de préséance – le doyen, le chantre, le trésorier, les deux archidiares, le scolastique – et vingt chanoines. La situation est en réalité un peu différente²⁴. En effet, Du Colombier et Mourette citent le nombre de prébendes, dont quatre sont dans les faits attribuées respectivement à l'évêque, au principal du collège, à la psalette et au duc de Penthièvre. Par ailleurs, les dignitaires peuvent être également chanoines. Par conséquent, en 1774, le haut chœur du chapitre cathédral comprend dix-sept membres au total : un dignitaire non-chanoine²⁵, cinq dignitaires chanoines²⁶, onze simples chanoines²⁷. Et c'est à ce petit monde qui l'attend de pied ferme et administre le diocèse par l'intermédiaire de vicaires capitulaires que

22. CHARLES, Olivier, « *Sede vacante...* », art. cité, p. 121 et 131.

23. Je remercie vivement Samuel Gicquel de m'avoir transmis ce cliché, conservé par la Communauté des Sœurs Franciscaines de Marie et reproduit ici avec l'autorisation de l'évêché de Saint-Brieuc.

24. CHARLES, Olivier, « Chapitres et chanoines de Saint-Brieuc. La cathédrale Saint-Étienne et la collégiale Saint-Guillaume au XVIII^e siècle », *Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, t. cxxxv, 2007, p. 3-28.

25. Le doyen L'Ollivier du Tronjoly.

26. Le chantre La Guerrande de La Villecolleu, le trésorier La Villéon, l'archidiacre du Goëlo La Nouée, l'archidiacre de Penthièvre Robien du Pont-Lô, le scolastique Soubens.

27. Desgrets, Du Fau, Durfort de Lorges, Duros, Gallot des Roussières, La Méhaigneurie de La Richardière, Le Maigre, Le Mesle, Mayendon, Parthenay, Rabec (sur tous les personnages, se reporter au dictionnaire biographique dans CHARLES, Olivier, *Chanoines de Bretagne. Carrières et cultures d'une élite cléricale au siècle des Lumières*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2004, p. 345-450).

le nouvel évêque devra imposer son autorité. Il lui faudra en effet collaborer avec un corps capitulaire enraciné, en place depuis une vingtaine d'années en moyenne et composé, pour plus de la moitié, de diocésains et de fils de familles nobles du diocèse ou de la province. De plus, un certain décalage générationnel n'est pas à exclure : le chapitre compte une forte proportion de chanoines de plus de 50 ans, voire de 60 ans, alors que le prélat est âgé de 43 ans.

Les témoins abordent ensuite le bas chœur. Leurs affirmations sont malheureusement très ambiguës. L'un évoque « des chapelains ou *capellani*, trente prêtres et clercs servent dans ce lieu », l'autre « plusieurs chapelains, prêtres et clercs qui sont au service des sacrifices dans ce lieu ». En réalité, ces chapelains dont le nombre varie sont des chantres, des prêtres qui desservent le chœur et assurent le chant – plain-chant et/ou chant en symphonie. Si ceux de 1774 sont mal connus²⁸, on sait qu'à la veille de la Révolution, ils sont six alors qu'un siècle plus tôt ils étaient onze²⁹. C'est donc en additionnant ces chapelains et les chanoines et/ou dignitaires que l'on approche la trentaine de prêtres et/ou clercs. Un peu plus loin (question 7), sont évoqués deux autres personnages essentiels. D'abord, le sacristain, dont on dit qu'il est « suffisamment équipé d'objets sacrés et d'autres choses pour le culte sacré³⁰ ». Ensuite, indirectement par l'intermédiaire de son instrument, l'organiste. Lorsque Bellescize devient évêque, il s'agit de Jean-Marie Beauchemin, engagé deux ans plus tôt³¹. Curieusement, ni les six enfants de chœur³², ni le maître de musique Simon Depoix³³, ni les choristes laïcs ne sont évoqués.

... Et la ville épiscopale

Une information romaine indique toujours la situation géographique de la ville épiscopale. Les précisions en la matière se révèlent lapidaires. En l'occurrence, on se contente de constater que Saint-Brieuc « n'est pas loin de la mer » (question 1, Du Colombier), « au milieu d'autres villes de la province de Bretagne » (question 1, Mourette), dans un « diocèse encerclé³⁴ » (question 11, Mourette). En revanche, les

28. Trois sont identifiés (notices d'Yves Accral, Brieuc Rigourdel et Charles Robert dans la base de données des musiciens d'Église d'Ancien Régime Muséfrem accessible en ligne).

29. Respectivement, base Muséfrem et CHARLES, Olivier, « Les chanoines et leur musique en Bretagne à la fin du XVII^e siècle. L'exemple de la cathédrale de Saint-Brieuc (1674-1693) », *Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-d'Armor*, t. CL, 2022, p. 198-199.

30. Dont on dresse l'inventaire à chaque changement d'évêque.

31. Voir sa notice dans la base Muséfrem.

32. Dont Romain Amateur Thomas, futur instrumentiste (serpent) de la cathédrale (notice dans la base Muséfrem).

33. Successivement maître de musique des cathédrales de Châlons, Laon, Amiens et Reims, il est engagé à Saint-Brieuc courant 1742 (notice Muséfrem à paraître).

34. Comprendre par celui de Tréguier à l'ouest, de Saint-Malo à l'est, de Quimper et Vannes au sud.

données sont légion (q° 10) qui donnent de la cité l'image d'une ville religieuse³⁵, sans pour autant en faire un « vaste monastère » comme Tréguier.

Les témoins ne manquent pas de relever ce qui, à leurs yeux, constitue deux particularismes. D'abord, ils précisent que la cathédrale Saint-Étienne remplit deux fonctions (question 10) : non seulement elle accueille le chapitre, mais « il y a un recteur dans l'église cathédrale » relève l'un ; la cathédrale est église paroissiale indique l'autre. Ils remarquent donc fort logiquement qu'« il existe des fonts baptismaux » (question 5). À vrai dire, c'est moins ce statut de cathédrale paroissiale – partagé avec Dol, Quimper, Saint-Malo, Saint-Pol-de-Léon, Tréguier et Vannes – qui fait l'originalité de Saint-Brieuc, que l'externalisation du service curial vers l'église Saint-Michel depuis le xv^e siècle, les chanoines « considérant que le service paroissial troublait l'office canonial³⁶ ». Mais, de fait, les fonts baptismaux et les vases aux saintes huiles se trouvent à la cathédrale et le chapitre est curé primitif de la paroisse, le desservant de Saint-Michel n'ayant droit, par conséquent, qu'au titre de vicaire perpétuel. Les témoins ajoutent que Saint-Brieuc héberge un second chapitre (question 10). La collégiale Saint-Guillaume, vraisemblablement fondée au milieu du xiii^e siècle, fait en effet de la cité la seule ville à duo de Bretagne avec Nantes³⁷. Il s'agit cependant, en dépit de ses dix-neuf prébendes, d'un corps moins prestigieux, y compris en matière de recrutement dans la mesure où ses membres sont surtout issus de la bourgeoisie et n'accèdent qu'exceptionnellement aux stalles de la cathédrale³⁸.

Contrairement au collège – pourtant dirigé par un principal nommé par le chapitre, d'ailleurs associé à l'évêque et la communauté de ville lors de sa création –, ou à l'établissement d'enseignement tenu par les frères de Saint-Yon depuis 1746, le séminaire « dans lequel sont admis les clercs pour être promus aux ordres sacrés » n'est pas oublié (question 12). Autorisé en 1664, il est confié aux Lazaristes en 1666³⁹. Ils y accueillent, pour des séjours qui s'allongent au xviii^e siècle, les aspirants aux grades ecclésiastiques... qui fréquentent également le collège. Et dans ce diocèse, l'attrait pour les études cléricales ne se dément pas : pendant l'épiscopat de Regnault de Bellescizze, le séminaire de Saint-Brieuc continue à former des prêtres en nombre alors que la tendance est plutôt au tassement ou à la baisse dans le reste de la Haute-Bretagne⁴⁰.

35. Où réside un clergé fort de plus de 220 personnes à la veille de la Révolution (NIÈRES, Claude, (dir.), *Histoire de Saint-Brieuc et du pays briochin*, Toulouse, Privat, 1991, p. 82).

36. RESTIF, Bruno, « Les paroisses desservies dans les églises cathédrales et collégiales. Enjeux, concurrence et conflits (xvi^e-xviii^e siècle) », dans Anne BONZON, Philippe GUIGNET, Marc VENARD, (dir.), *La paroisse urbaine du Moyen Âge à nos jours*, Paris, Cerf, 2014, p. 187.

37. Celui de la cathédrale Saint-Pierre et celui de la collégiale Notre-Dame.

38. CHARLES, Olivier, « Chapitres et chanoines de Saint-Brieuc... », art. cité, p. 25.

39. BERTHELOT du CHESNAY, Charles, *Les prêtres séculiers en Haute-Bretagne au xviii^e siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1984, p. 157.

40. *Id.*, *ibid.*, p. 47-54.

Enfin, les témoins dressent la liste des maisons religieuses. Mourette indique la présence de « deux monastères d'hommes », que Du Colombier identifie : il s'agit des Franciscains et des Capucins (question 10). Derrière les Franciscains, il faut voir les Cordeliers dont l'installation remonte au début du XVI^e siècle et qui sont restés fidèles à leur identité originelle lorsque bien des monastères bretons se sont ralliés à la réforme récollette du siècle suivant⁴¹. Quant aux prédicateurs capucins, représentatifs de la dynamique tridentine, ils s'établissent en 1615 à l'initiative du seigneur de Boisboissel⁴². S'agissant des ordres féminins, Mourette indique « également deux de moniales » quand Du Colombier parle explicitement et « bien sûr » – constat de l'évidence d'une vague tridentine ? – des Bénédictines et des Ursulines (question 10). Les premières sont arrivées à Saint-Brieuc en 1625, un an après l'installation des secondes. En revanche, ne sont évoquées ni les Filles de la Croix, établies en 1706, ni les Filles de la Charité ou sœurs de Saint-Vincent-de-Paul qui s'installent en 1711. L'hôpital que mentionnent les témoins est certainement l'hôpital général fondé en 1677, qui prend le relais du vieil hôpital de la Madeleine tenu par les Dames de Saint-Thomas-de-Villeneuve depuis 1666⁴³.

Quelle image le nouvel évêque peut-il avoir de son territoire⁴⁴ ? En d'autres termes, quelle ville et quel diocèse ce texte dessine-t-il ? Assurément des entités modestes. Cette modestie transparaît à plusieurs reprises dans les déclarations des témoins. D'abord, à l'évocation de l'état de la cathédrale et du palais épiscopal. Les témoins soulignent en effet que si la première est « de structure élégante » et « bien entretenue », elle « ne manque pas de réparations » (question 2). Quant à la résidence de l'évêque, si elle « est assez spacieuse », elle est « fort vieille et exposée à des réparations » (question 8). En la matière, il n'y a guère d'exagération dans la mesure où, quelques années plus tard, les chanoines s'émeuvent de la dégradation de la voûte, des clochers, du grand vitrail et de la toiture de la cathédrale⁴⁵, l'évêque lui-même entreprenant la reconstruction de son palais⁴⁶.

41. PROVOST, Georges, « Une refondation ? Le dernier siècle des Cordeliers de Saint-Brieuc (v. 1680-1790) », *Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-d'Armor*, t. CXLIX, 2021, p. 177-208.

42. NIÈRES, Claude (dir.), *Histoire de Saint-Brieuc...*, *op. cit.*, p. 72.

43. *Id.*, *ibid.*, p. 72 et 74.

44. Ce qui, incidemment, pose la question des sources sur lesquelles se fondent les témoins, personnalités extérieures au diocèse.

45. Arch. nat., G 8 80/1, état présenté par le chapitre cathédral de Saint-Brieuc à l'Assemblée générale du clergé de France à fins d'indemnités et de secours, 1786.

46. BERTHELOT du CHESNAY, Charles, *Les prêtres séculiers...*, *op. cit.*, p. 641 (la recherche de subsides pour financer ces travaux pourrait être une des raisons de son départ pour Paris dès 1786 : GESLIN de BOURGOGNE, Jules-Henri, BARTHÉLEMY, Anatole (de), *Les anciens évêchés de Bretagne. Diocèse de Saint-Brieuc*, t. I, Saint-Brieuc, Guyon Frères, 1855, p. 69).

Ensuite, les témoins font la preuve de cette modestie quand ils s'attardent sur la taille de la ville et du diocèse. La première « est de grandeur moyenne », « constituée d'à peine six cents maisons » et habitée « par à peine six mille citoyens » ou « fidèles du Christ » (question 1). Le second est « de grandeur moyenne » et compte « seulement cent vingt paroisses » (question 11). Si l'estimation de la population briochine n'est pas éloignée des 6 800 habitants proposés à cette date par Claude Nières⁴⁷, en revanche, à la suite de Ruffelet en 1771, d'Ogée en 1778, de l'*Almanach breton* de 1789, de Charles Berthelot du Chesnay en 1984, on s'accorde plutôt aujourd'hui sur un diocèse de 114 paroisses⁴⁸, loin derrière Nantes, Rennes, Saint-Malo, Vannes...

Enfin, les revenus de l'évêché, des dignitaires et des chanoines ne sont pas la moins pertinente des preuves de cette modestie. Les témoins sont assez fiables lorsqu'ils disent que la mense épiscopale rapporte 12 000 livres par an (question 9), que les fruits des dignités et prébendes « sont médiocres et inégaux » (question 4). Même si les revenus de l'évêque semblent un peu plus élevés⁴⁹, l'évêché de Saint-Brieuc fait en effet partie de ceux dont les revenus représentent seulement entre 50 % et 66 % du revenu moyen des évêchés français en 1760 selon les estimations de Michel Péronnet⁵⁰. Plus tard, en 1791, les chanoines font état d'une prébende d'un peu plus de 2 000 livres, ce qui les place certes parmi les mieux rétribués de Bretagne, juste derrière ceux de Nantes et Dol, mais loin derrière les mieux lotis du royaume⁵¹. Les écarts entre dignités sont, quant à eux, confirmés par les déclarations du chapitre de 1760 et de 1786⁵².

En définitive, cette information romaine livre une description très factuelle de Saint-Brieuc et de son diocèse, à mille lieues – car tel n'est pas son objet – du projet militant et cohérent de recharge identitaire de Christophe-Michel Ruffelet⁵³... qui la précède de quelques années.

Olivier CHARLES

Docteur en histoire moderne
Tempora, université Rennes 2

47. NIÈRES, Claude, *Les villes de Bretagne au XVIII^e siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2004, p. 557.

48. CHARLES, Olivier (dir.), *Christophe-Michel Ruffelet...*, *op. cit.*, p. 439-440.

49. De l'ordre de 22 000 livres tournois en 1778 selon DUCHESNE, Henri-Gabriel, *La France ecclésiastique pour l'année 1778...*, *op. cit.*, p. 80.

50. PÉRONNET, Michel, *Les évêques de l'ancienne France...*, *op. cit.*, t. 2, p. 560.

51. CHARLES, Olivier, « Chapitres et chanoines de Saint-Brieuc... », art. cité, p. 23.

52. Entre 161 livres pour le chantre et 1 125 pour le trésorier en 1760 (Arch. nat., G* 8 523, pouillé, 1760) ; entre un revenu nul pour l'archidiacre de Goëlo et 1 160 livres pour le scolastique en 1786 (*ibid.*, G 8 80/1, état présenté par le chapitre cathédral de Saint-Brieuc...).

53. PROVOST, Georges, « Les "Fastes de l'Église briochine" : Ruffelet et la construction d'une identité diocésaine », dans Olivier CHARLES (dir.), *Christophe-Michel Ruffelet...*, *op. cit.*, p. 97-121.

*Structure de l'information romaine de Hugues Regnault de Bellescize
(29 décembre 1774) rédigée par Jean-Pierre Dosne, notaire au Châtelet⁵⁴*

1. Présentation de l'évêque Hugues François Regnault de Bellescize, nommé à l'évêché de Saint-Brieuc par le roi Louis XVI, par le nonce Joseph Auria de Pamphily
2. 13 « articles sur la qualité de la personne à promouvoir »
3. Réponses du premier témoin : Jean-Baptiste Amédée Grégoire de Saint-Sauveur
4. Réponses du second témoin : Claude Mathias Joseph de Barral
5. 13 questions sur le diocèse de Saint-Brieuc
6. Réponses du premier témoin : Laurent du Colombier
7. Réponses du second témoin : Étienne Mourette
8. Profession de foi de Hugues François Regnault de Bellescize
9. Officialisation de la désignation de Hugues François Regnault de Bellescize pour le siège de Saint-Brieuc

54. Qu'il me soit permis de remercier mon collègue Loïc Sellier de m'avoir aidé à résoudre quelques problèmes posés par ce texte en latin.

